



République Française
Liberté Égalité Fraternité

DG N°24/ 252

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
POUR L'ANNEE 2024**

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION TOTALE DE SES FONCTIONS
À TITRE TEMPORAIRE À L'ADJOINT DANS L'ORDRE DES NOMINATIONS**

Le Maire d'Aubergenville,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-18 prévoyant la possibilité de délégation de fonctions aux adjoints et son article L.2122-17 prévoyant qu'en cas d'absence ou d'empêchement, le maire est remplacé provisoirement dans la plénitude de ses fonctions par un adjoint dans l'ordre des nominations,

Considérant son absence du dimanche 22 décembre au jeudi 26 décembre 2024 inclus,

Considérant que Madame Virginie MEUNIER est le premier adjoint dans l'ordre des nominations,

Considérant que Madame Fabienne PAULIN est le deuxième adjoint dans l'ordre des nominations,

Considérant l'absence de Madame Virginie MEUNIER du 21 décembre 2024 au 5 janvier 2025 inclus,

ARRÊTE

Article 1 : Madame Fabienne PAULIN, 2^{ème} Adjoint au maire, est désignée pour remplacer le maire d'Aubergenville pour la période du dimanche 22 décembre au jeudi 26 décembre 2024 inclus, dans la plénitude de ses fonctions.

Article 2 : Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

Madame Fabienne PAULIN,
Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Mantes-la-Jolie,
Madame le Comptable Public des Mureaux.

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis
à M. le Sous-Préfet le 18/12/2024
Et Publié le 18/12/2024

Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville

Fait à Aubergenville, le 17 décembre 2024

Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville

Notifié le :

REÇU EN PREFECTURE
le 18/12/2024
Application agréée E-legalite.com